CPNE centre de formation professionnelle neuchâtelois

Arts Appliqués

Directive concernant le concours d'admission 2027

Promotion 2027-2029

Designer d'objets horlogers

Formation en École supérieure (post-CFC) en école à plein temps au sein du pôle Arts appliqués du Centre de formation professionnelle neuchâtelois, ci-après CPNE-AA.

Concours d'admission

Étant donné les aptitudes requises ainsi que le nombre limité de places disponibles, l'admission dans la formation en École supérieure ES Designer d'objets horlogers en école à plein temps s'effectue par voie de concours comprenant un dossier de candidature, un examen artistique et pratique et, le cas échéant, un entretien individuel.

Le concours a lieu une fois par an.

Les candidat-e-s non retenu-e-s lors d'un premier concours peuvent se représenter ultérieurement, au maximum deux fois.

L'admission est valable uniquement pour l'année scolaire 2027-2028. Si, pour une raison ou une autre, un-e candidat-e admis-e pour l'année scolaire 2027-2028 souhaite différer son entrée dans l'école, elle ou il devra repasser le test d'aptitude le moment venu.

Tout au long de la procédure d'admission, le jury d'admission, présidé par la direction du CPNE-AA, est souverain et ne délivre pas de compte rendu de ses délibérations. **Les décisions du jury d'admission sont sans appel.**

Dossier de candidature

Les candidat-e-s adressent un dossier de candidature comprenant les documents suivants au secrétariat du CPNE-AA Ecole d'arts appliqués, rue de la Paix 60, 2300 La Chaux-de-Fonds :

- un bulletin d'inscription dûment complété et signé ;
- une lettre de motivation ;
- un curriculum vitae ;
- une copie des titres obtenus (CFC, titre jugé équivalent) ou, si la formation est en cours, une copie du titre devra nous parvenir dès son obtention ;
- une photographie d'identité en couleur (format passeport avec le nom et le prénom au verso) ;
- le cas échéant, une sélection des travaux artistiques réalisés (dessins, photos).

Sur la base du dossier de candidature, la direction du CPNE-AA convoque les candidat-e-s admissibles à l'examen artistique et pratique.

Date limite d'inscription : Lundi 19 avril 2027

CPNE centre de formation professionnelle neuchâtelois

Arts Appliqués

Examen artistique et pratique

L'examen artistique et pratique se déroule sur un jour et a lieu sur convocation.

L'examen a lieu une fois par an ; il n'y a pas de session de rattrapage.

Les informations relatives au déroulement de l'examen artistique et pratique sont communiquées par courrier et en temps voulu aux candidat-e-s concerné-e-s.

Dates de l'examen artistique et pratique : Mercredi 28 avril 2027

Entretien individuel

Sur la base du dossier de candidature et de l'examen artistique et pratique, le jury d'admission convoque, le cas échéant, les candidat-e-s présélectionné-e-s à un entretien individuel.

Les informations relatives au déroulement de l'entretien individuel sont communiquées par courrier et en temps voulu aux candidat-e-s concerné-e-s.

Dates des entretiens individuels : Mercredi 12 mai 2027
(+ évent. jeudi 13 mai 2027)

Résultats

Sur la base du dossier de candidature, des résultats obtenus à l'examen artistique et pratique et, le cas échéant, de l'entretien individuel, une sélection finale est opérée par le jury d'admission présidé par la direction du CPNE-AA.

Les candidat-e-s sont averti-e-s par courrier de la décision finale d'admission **mi-mai**. Aucune information n'est transmise auparavant.

Confirmation d'inscription

Dès réception de la décision finale d'admission, les candidat-e-s retenu-e-s doivent impérativement adresser une confirmation d'inscription définitive au secrétariat du CPNE-AA, en s'acquittant d'une taxe d'inscription unique de CHF 150.-.

Date limite d'inscription définitive : Jeudi 20 mai 2027

Finances d'études

Taxe d'inscription : **CHF 150.-**

Avant chaque semestre d'études (4 semestres au total), les étudiants doivent s'acquitter d'une taxe semestrielle d'études de CHF 500.- (tarif actuel, sous réserve de modification), soit CHF 2'000.- au total.

Matériaux divers et ouvrages : env. CHF 500.- par année, soit CHF 1'000.- au total.

Mouvement de montre swiss made : 2 x CHF 400.-, soit CHF 800.- au total.

Matériel nécessaire à la formation :

Ordinateur correspondant aux exigences minimales requises par le pôle. Si achat : location-vente d'env. CHF 1'900.-.

Outillage spécifique (horloger, bijoutier). Si achat : env. CHF 850.-.

Contribution intercantonale :

- **Neuchâtel**

Les étudiants dont le domicile légal se situe dans le canton de Neuchâtel ne paient pas de contribution intercantonale.

- **Autres cantons**

Les étudiants dont le domicile légal se situe dans les autres cantons sont priés de prendre contact avec le Service concerné de leur canton pour savoir qu'elle est la marche à suivre pour les contributions intercantonales.

- **Etranger**

Les étudiants dont le domicile légal se situe à l'étranger doivent, avant le début de chaque année d'études, s'acquitter de la contribution intercantonale annuelle qui s'élève à CHF 9'400.- (tarif actuel, sous réserve de modification).

A cela s'ajoutent les frais inhérents au stage, à la certification internationale en anglais et à l'examen de diplôme.

Prime d'assurance accidents

Assurance accidents

Les étudiant-e-s ne sont pas couvert-e-s par l'assurance accidents de l'établissement doivent donc s'assurer à titre privé.